

République Française
Département SEINE ET MARNE
BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
55	42	53

Vote
A l'unanimité
Pour : 53
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 22 Avril à 18:30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 16/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes et publiés sur le site internet de la CCBRC le 16/04/2026.

Présents : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : ANESA Françoise, BALLABENE Sandra, BOISGONTIER Béatrice, CASIER PATRICIA, DELENIN Christine, DESNOYERS Monique, DUMENIL Stéphanie, EMARRE Martine, GUILLOU Sylvie, HELLIAS Aline, JURATOVAC Maria, LUCZAK Daisy, PONSARDIN Catherine, RIBERT Nathalie, VERHAEGHE Cindy, VIBERT Nicole, MM : ANTHOINE Emmanuel, BELFIORE Élio, BISCUIT Laurent, BOUNICHOU Gauthier, CASSARD Philippe, DE VIENNE Tanguy, DI PIERDOMENICO Gino, DUFOUR Philippe, FOUCAULT Alain, GERMAIN Éric, GERMAIN Jean-Luc, GROSLEVIN Gilles, LE MÉE Jean-Yves, MATÉOS Pascal, MOTTE Patrice, RACINE Pierre, REMOND Bruno, ROSSIGNEUX Gilles, SAINT-JALMES Patrice, SAOUT Louis Marie, SIRERA Manuel, VENANZUOLA François, VERHEYDEN Matthieu, VIOLETTE Jean-Luc, WOCHENMAYER Jonathan
Suppléant(s) : JURATOVAC Maria (de M. CEDILLE Nicolas)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GAVARD Nadine à Mme EMARRE Martine, JANKOWSKI Valérie à M. VIOLETTE Jean-Luc, KUBIAK Françoise à Mme HELLIAS Aline, LOPES Alexandra à Mme PONSARDIN Catherine, MAUGERE Marie à Mme LUCZAK Daisy, PASQUET Hélène à Mme BALLABENE Sandra, TAMATA-VARIN Marième à M. GERMAIN Jean-Luc, TORCOL Patricia à M. BELFIORE Élio, MM : GOMES Johan à M. GROSLEVIN Gilles, KARAR Franck à M. ROSSIGNEUX Gilles, PRIOUX Pierre-François à M. POTEAU Christian
Excusé(s) : M. CEDILLE Nicolas

Absent(s) : MM : CHRISMENT Jérémie, LAGÜES-BAGET Yves

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. BELFIORE Élio

2026_87 – Désignation des représentants au sein du SIETOM de la région de Tourman-en-Brie

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5711-1 et suivants,

Vu l'article L 2121-21 du CGCT,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux,

Vu les statuts du SIETOM de la région Tournan-en-Brie,

Considérant que la CCBRC est en représentation substitution au sein de ce syndicat pour les communes d'Andrezel, Argentières, Beauvoir, Champdeuil, Chaumes-en-Brie, Coubert, Courquetaine, Crisenoy, Evry-Grégy-sur-Yerres, Grisy-Suisnes, Ozouer-le-Voulgis, Soignolles-en-Brie, Solers, Yèbles,

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants par commune membre,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire :

DECIDE à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret,

DESIGNE les délégués suivants :

COMMUNES	TITULAIRES	SUPLÉANTS
ANDREZEL	Patrick DUBOIS	Serge BRIERE
	Bruno REMOND	Isabelle LANNES
ARGENTIERES	Jean-Paul MOSNY	Olivier FAGE
	Patrice SAINT-JALMES	Pierre MARTIN
BEAUVOIR	Eric CANTAREL	Christiane DAENES
	Patricia CAISER	Jean-Christophe GUILLEMARD
CHAMPDEUIL	Eric GERMAIN	Christelle DEBRUYNE
	Thierry COCHARD	Aurélie FONTENELLE LOMBARDO
CHAUMES-EN-BRIE	François DUMENIL	Franck ALCAZAR
	Emmanuel ANTHOINE	Sylvie RICHARD
COUBERT	Louis Marie SAOUT	Christian VILLERET

	Cécile PHAMVAN	Monique DESNOYERS
COURQUETAINE	Jean-Michel METIVIER	Mélanie BARONI
	Pierre MURON	Marion GUISLIN
CRISENOY	Rémy CHATTÉ	Jonathan DE OLIVEIRA
	Jean-Sébastien MONIN	Charlotte VALETTE
EVRY-GREGY-SUR-YERRES	Gilles ROSSIGNEUX	Matthieu BEAUDOIN
	Steven GOURMAUD	Franck KARAR
GRISY-SUISNES	Nadine GAVARD	Muriel GIRAULT
	Jean-Claude COCHET	Pascal ROBERT
OZOUER-LE-VOULGIS	Gauthier BOUNICHOU	Denis DUPUY
	Guillaume KLOTZ	Karine MANSEUR
SOIGNOLLES-EN-BRIE	Matthieu VERHEYDEN	Romain FROGER
	Nicole VIBERT	Daniel LECUYER
SOLERS	Gilles GROSLEVIN	Alexandra LOPES
	Elio BELFIORE	Gino DI PIERDOMENICO
YEBLES	Marième TAMATA-VARIN	Nathalie SEMONSU
	Manuel CENDRIER	Jean-Yves PERISSUTTI

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le 24/04/2026

ID : 077-200070779-20260422-2026_87-DE



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
Au Châtelet-en-Brie, le 23/04/2026
Le Président,
Christian POTEAU



Le Secrétaire de séance,
M. BELFIORE Élio



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr